

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1457

Programmation temps scolaire et CEL 2015-2016

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1457 - PROGRAMMATION TEMPS SCOLAIRE ET CEL 2015-2016
(DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est le cadre de référence qui couvre l'ensemble des actions éducatives d'une commune auprès des enfants et adolescents de 2 à 16 ans de son territoire. Il s'inscrit dans le cadre réglementaire prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école n° 2013-595 du 8 juillet 2013.

Le PEDT lyonnais s'inscrit par ailleurs dans la prolongation du Projet Educatif Local dont la Ville s'est dotée dès 2001 et qui a placé, depuis plusieurs années, l'enfant au cœur de la démarche éducative de la Ville de Lyon. Le PEDT de Lyon, comme le PEL avant lui, affirme la volonté de la Ville de mettre en œuvre une dynamique de prise en compte globale de tous les temps de l'enfant (scolaire, péri et extrascolaire) de partenariat renouvelé autour d'une responsabilité éducative partagée entre les familles, les équipes éducatives, les associations, l'Etat et la collectivité, de prise en compte territoriale et sociale équitable des ressources éducatives en direction des enfants (le PEDT constituant le volet éducatif du contrat de ville 2015-2021).

Le PEDT lyonnais vise à offrir la possibilité à chaque enfant de devenir un adulte autonome et responsable.

Pour cela, il pose 4 grands principes qui couvrent tous les temps de l'enfant :

- 1- Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous.
- 2- L'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales.
- 3- La coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs, respectueuse de la place des parents.
- 4- La cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Le PEDT de la Ville de Lyon établit la nouvelle organisation des temps de l'enfant et articule le temps scolaire, l'accueil périscolaire classique (matin et soir) et l'accueil de loisirs (pause méridienne et vendredi après-midi) nouvellement mis en place. Le PEDT définit notamment le soutien financier apporté par la Ville aux projets des enseignants et aux projets des animateurs à travers sa programmation sur les temps scolaires et périscolaires.

Le PEDT lyonnais peut, par ailleurs, s'appuyer sur la plus value des initiatives associatives et du savoir faire des acteurs de l'éducation populaire, gestionnaires des accueils de loisirs dans certaines écoles de la ville.

Il s'appuie également sur les dispositifs éducatifs partenariaux existants, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et la convention locale

d'application du Contrat de Ville (comprenant le Programme de Réussite Educative), le Contrat Educatif Local et le Contrat Enfance Jeunesse.

Au titre de cette programmation 2015-2016, il a été proposé à la communauté éducative de porter dans leurs projets une attention particulière aux axes suivants :

- la citoyenneté et les valeurs de la République : le vivre ensemble, l'entraide et la solidarité... ;
- la lutte contre les discriminations : handicap, égalité filles /garçons... ;
- l'ouverture au monde : éducation artistique et culturelle, éducation physique et sportive, éducation au développement durable, éducation scientifique... ;
- la place des parents dans les projets.

Et d'être particulièrement attentif à :

- l'impact de l'offre d'activités sur toutes les tranches d'âge (de 2 à 16 ans) ;
- le lien entre tous les temps de l'enfant ;
- la mise en place d'outils d'évaluation et de régulation partagés pour améliorer l'efficacité de l'action de la Ville de Lyon au regard des objectifs du PEDT.

A - LE TEMPS SCOLAIRE

1-1 Programmation Scolaire 2015-2016

1- Les **projets collectifs** : nouveauté de la programmation 2015-2016, il s'agit de projets concernant plusieurs écoles, ou une école et un collège, ou une école et un accueil de loisirs, ou encore de projets des réseaux d'éducation prioritaire...

→ **66 projets collectifs sont aidés pour un montant total de 85 585 €.**

2- Les **classes découvertes** : il s'agit de séjours péniches, de classes sciences et ou de séjours dits libres, concernant entre 2 et 3 classes d'une même école élémentaire :

→ **8 classes péniches** seront accueillies pour des séjours de 2 ou 3 jours sur la Péniche du Val de Rhône. Montant global : 15 000 € (subvention) + 240 € (vacations) = **15 240 €.**

Pour information, 2 classes péniche de l'école Cornier (4^e) seront par ailleurs financées par la Compagnie Nationale du Rhône.

→ **20 classes sciences** – Les classes sciences sont soumises à un marché public remporté par l'Association « Ebulliscience » qui bénéficie de

prestations pour chacune des classes accueillies sur 2 jours sur le site de l'école Olympe de Gouge dans le 8^e arrondissement.

→ **23 classes de découvertes** : il s'agit de séjours de 5 jours organisés par les enseignants qui choisissent leur destination et leur thématique de séjour librement – 23 classes seront soutenues pour un montant global de 98 700 € (Subvention) + 1 840 € (vacations) = **100 540 €**.

A la rentrée de septembre 2015, un nouvel appel à projets sera envoyé aux écoles pour la période allant de janvier à juin 2016.

1- Les **projets partenariaux d'éducation artistique et culturelle (EAC)**

→ **7 classes** s'engagent sur le dispositif « **Patrimoine et moi** ». Les enseignants bénéficient d'un accompagnement de leur projet et d'une formation spécifique des Musées Gadagne, des Archives municipales et des conseillères pédagogiques arts visuels de l'Education Nationale. Les accueils de loisirs associés à ces écoles bénéficieront d'une sensibilisation à la notion de Patrimoine tout en découvrant leur quartier. Le montant attribué est de **3 500 € pour l'ensemble des classes**.

→ **9 classes** vont bénéficier de l'accompagnement de l'association « Par ci par l'art pour une « **Visite de l'Hôtel de Ville** ». Le montant alloué est de **3 150 € pour l'ensemble des classes**.

→ **6 classes « Chantiers de la création »** vont travailler en partenariat avec le Conservatoire de Lyon et l'Orchestre National de Lyon. Ces chantiers sont financés pour un montant de **3 600 € pour l'ensemble des classes**.

→ **8 classes « Graines de lecteur »** dans le cadre des Assises internationales du Roman et en partenariat avec la Villa Gillet travailleront sur un projet d'écriture en lien avec un écrivain « jeunesse » pour un montant global de **4 000 €**.

2- Les **projets musique** avec les intervenants musiciens du Conservatoire de Lyon.

Dans le cadre de la convention entre la Ville, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, et le Conservatoire de Lyon, **92 projets musique** présentés par les écoles élémentaires seront soutenus, ce qui représente un total annuel de plus de **9 500 heures**, et **495 classes** bénéficiaires de l'intervention d'un Musicien Intervenant.

Les heures indiquées dans le tableau temps scolaire sont notifiées pour l'année et sous réserve d'éventuelles modifications à la rentrée.

La Direction des Affaires Culturelles de la Ville rembourse au Conservatoire les frais occasionnés par la mise en œuvre de l'intervention en

milieu scolaire, sur la base de la programmation arrêtée annuellement et sur présentation de justificatifs détaillés.

3- Les projets d'**Education à la santé** (EDSA) avec les équipes médico-sociales de la Direction de l'Education sur chacun des territoires.

Ces actions, qui ont concerné 238 classes du CP au CM2 en 2014-2015 soit 28 % des effectifs élémentaires, visent principalement à développer la connaissance et l'estime de soi et à favoriser le vivre ensemble.

A noter l'implication forte de nombreuses associations aux côtés du personnel médico-social et des enseignants sur les projets « Vivre ensemble » qui ont pour objectif de faciliter l'intégration des enfants handicapés accueillis à l'école et plus généralement de lutter contre les discriminations.

Le nombre de classes concernées par l'EDSA est donné à titre indicatif dans la délibération ; sa mise en place se fera à la rentrée après proposition du responsable de territoire.

1- **25 lieux accueils parents** (LAP) ouvriront leurs portes dès le premier jour de la rentrée afin d'accueillir, informer, guider les parents dans leur connaissance de l'école et de tous ses acteurs. 8 d'entre eux sont financés dans le cadre du Programme de Réussite Educative.

La dépense globale est de 63 952 € en vacations, dont 30 586 € remboursés à la Ville de Lyon en fin d'année civile-par la Caisse des Ecoles au titre du PRE dont elle est porteuse, de 69 265 € par voie de subventions pour la Ville de Lyon et 14 570 € pour la Caisse des Ecoles au titre du PRE.

Ces montants représentent le coût de fonctionnement et l'attribution de 8 heures de vacations par semaine pour chaque groupe scolaire engagé dans l'action.

2- Pour accompagner les actions mises en œuvre dans le domaine du lire-écrire avec les Bibliothèques Centres Documentaires (BCD), le dispositif des « **Ambassadeurs Du Livre** » en partenariat avec l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) sera déployé dans l'ensemble des groupes scolaires qui en ont fait la demande et sous réserve de fournir dans le courant du mois de septembre, un projet BCD commun entre le temps scolaire et l'accueil de loisirs du vendredi après-midi et de la pause méridienne.

100 jeunes engagés dans un service civique pourront ainsi, après une formation multi partenariale, accueillir, à la BCD, des groupes d'enfants sur le temps scolaire, sur la pause méridienne et le vendredi après-midi, pour des activités autour du livre.

1-2 Autres actions

Il est à noter que toutes ces actions impliquent par ailleurs la mobilisation d'autres services de la Ville et un investissement fort du personnel

engagé dans les actions éducatives : **le Service Animation Sportive de la Direction des Sports, la Direction des Espaces Verts, les Services Educatifs des Musées et des Archives Municipales, les Bibliothèques Municipales, ainsi que toutes les institutions culturelles municipales et le Conservatoire à Rayonnement Régional.**

Ainsi, le **Service Animation Sportive de la direction des sports** assure, outre le projet Vélo, l'encadrement des sports à risque. La pratique de la natation est assurée par les maîtres-nageurs de la Direction des Sports.

Afin de favoriser l'information en direction des parents, plus de **37 000 carnets de liaison** sont fournis aux écoles, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la Mutuelle Autonome des Enseignants et l'Autonome de Solidarité.

Cette action concerne encore cette année la quasi-totalité des écoles élémentaires et des écoles maternelles pour un **coût total engagé par la Ville de Lyon de 27 232,65 euros.**

Enfin, rappelons qu'afin de favoriser la réalisation des projets d'école en toute sécurité (matériel, activités, festivités sur le temps scolaire et périscolaire), la Ville de Lyon soutient la démarche d'**assurance des équipes éducatives** en versant une subvention correspondant au coût engagé par les directeurs d'école pour la souscription de leur contrat collectif d'établissement à hauteur de 1,50 euro par élève d'école maternelle et élémentaire.

Pour l'année 2014, le montant versé était de **44 802,72 euros.**

B - LE TEMPS PERISCOLAIRE

1.1 – A l'école

L'évolution des rythmes scolaires sur la Ville a transformé l'organisation du temps périscolaire au bénéfice des enfants accueillis sur ces différents temps.

C'est pourquoi, au terme d'une première année de fonctionnement, la programmation des moyens financiers attribués par la Ville pour ses temps périscolaires au sein des écoles a été revue, dans un cadre financier contraint, avec pour objectifs :

- une répartition plus équitable des moyens entre les écoles et les arrondissements de la Ville de Lyon ;
- la priorisation, dans le cadre de l'accueil du soir, des garderies et des études surveillées avec ouverture d'études dans chaque école élémentaire ;
- la suppression des ateliers d'expression la semaine avec report des moyens sur les accueils de loisirs du vendredi après midi ;
- le maintien des garderies du matin et du mercredi fin de matinée selon un périmètre inchangé.

Dans la très grande majorité des écoles, la référence périscolaire est assumée par les Directeurs d'écoles. Ils bâtissent le projet de ces accueils périscolaires et assurent la responsabilité du bon déroulement des séances. Ils travailleront en articulation avec les directeurs d'Accueils de Loisirs (ALSH).

La rémunération des directeurs d'école versée par la Ville de Lyon pour cette mission est calculée sur la base d'une indemnité de 4 heures par semaine scolaire au taux horaire des études surveillées (de 14, 81 € brut /h à 18,50 € brut /h selon le grade du directeur), soit au titre de l'année 2014 un montant global de dépenses de 335 989 €.

1-2 – Le soutien aux partenaires associatifs : les actions d'accompagnement à la scolarité, aux actions socio-éducatives et de soutien à la parentalité dans le cadre du Contrat Educatif Local

Les actions d'accompagnement à la scolarité et socio-éducatifs sont organisées par les associations dans le cadre des partenariats avec les écoles et les collèges.

En 2015, la Ville et ses partenaires : CAF, DDCS, Caisse des Ecoles, cofinancent 88 actions, pour un montant total de 522 083 € (la Ville de Lyon assure à hauteur de 199 470 euros, soit 38,17 %).

L'accompagnement à la scolarité s'inscrit dans le cadre des principes de la Charte Nationale d'Accompagnement à la Scolarité.

Il concerne 46 actions offrant plus de 4 000 places au bénéfice des enfants de 6 à 16 ans. Les acteurs de cet accompagnement travaillent en complémentarité et en articulation avec les dispositifs de l'Education Nationale et mettent en œuvre des activités pédagogiques complémentaires, des stages de remise à niveau et l'accompagnement éducatif pour tous les collégiens et pour les élèves du primaire dont les écoles et collèges sont classés en éducation prioritaire.

De plus, 35 actions socio-éducatives offrent près de 3 000 places aux enfants des écoles et des collèges dans des ateliers culturels, artistiques ou scientifiques.

7 actions permettent de renforcer le lien des parents avec le système éducatif.

Soulignons que le versement global de la Ville, pour un montant de 225 670 € inclut la prise en charge des actions financées par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) d'un montant de 26 200 € en contrepartie du versement de la recette correspondante soit 199 470 € Ville de Lyon et donc 26 200 € DDCS.

1-3 Actions spécifiques

Par ailleurs, la Ville consolide la méthodologie d'intervention de la Direction de l'Education, dans le cadre du PEDT, en s'appuyant sur l'expertise

de l'Association des Francas qu'elle finance à hauteur de 17 000 €. L'Association va renforcer l'action du « forum des enfants citoyens » en 2015, forum traitant des droits de l'enfant, d'une part. D'autre part, l'Association va fournir un appui méthodologique et formatif aux accueils de loisirs municipaux.

1-4 Actions financées dans le cadre du Projet de Réussite Éducative (pour information)

Dans le cadre du Projet de Réussite Éducative, 46 actions sont financées par la Caisse des Écoles de la Ville de Lyon (porteuse du PRE Lyonnais). Ces actions sont complémentaires aux dispositifs de l'Éducation Nationale et aux autres actions socio-éducatives.

Elles répondent aux besoins spécifiques des enfants inscrits en parcours de réussite éducative par une équipe pluridisciplinaire, sur proposition de leur enseignant et avec l'accord des parents. Certaines actions sont financées dans le cadre du CEL-CLAS (7 actions sont financées à hauteur de 71 200 € en subventions et bénéficient d'un complément de financement par la CAF, cf. annexe rapport). Les autres actions d'un montant total de 136 725 € sont présentées ci-dessous dans le tableau récapitulatif.

Territoires	THÉMATIQUE	INTITULÉ ACTION	PORTEUR	SUB TOTAL
1 ^{er} Les Pentès	Relation parents-école	ATLA Michel Servet	Cie 3 petits points	1 525 €
1 ^{er} Les Pentès	Réussite scolaire	ATLA Doisneau	Cie 3 petits points	1 525 €
1 ^{er} Les Pentès	Réussite scolaire	ATLA T. Claudiennes	CS Grand'Côte	1 525 €
3 ^e Moncey	Réussite scolaire	Ateliers langage P. Painlevé	Coup de pouce relais	1 525 €
3 ^e Moncey	Relation parents-école	Bien vivre avec l'école - P. Painlevé	Coup de pouce relais	6 000 €
3 ^e Moncey	Persévérance scolaire	Module de prévention DRI Collège R. Dufy	Ados	13 000 €
7 ^e Gerland	Estime de soi	At. d'écriture Collège Rosset	Traversant 3	3 500 €
7 ^e Gerland	Estime de soi	Théâtre forum A. Briand	Théâtre de Gerland	6 000 €
7 ^e Gerland	Persévérance scolaire	Pôle espoir Collège Rosset	CS de Gerland	5 000 €
7 ^e Gerland	Réussite scolaire	ATLA - A. Briand	Arche de Noé	1 525 €
7 ^e Gerland	Estime de soi	At. Théâtre et Rythme A. Briand	Théâtre de Gerland	5 000 €
7 ^e Guillotière	Réussite scolaire	ATLA G. Dru	Arche de Noé	1 525 €
8 ^e L.Santy	Estime de soi	cité des pianistes Giono	L'arrosoir	5 350 €
8 ^e L.Santy	Réussite scolaire	At. Scientifique Giono et Collège Longchambon	Ebulliscience	2 500 €
8 ^e L.Santy	Persévérance scolaire	Parcours citoyen Collège Longchambon	CS des Etats-Unis	5 000 €
8 ^e L.Santy	Relation parents-école	Traversée Giono	Maison des Passages	8 275 €
8 ^e L.Santy	Réussite scolaire	Atelier conte Giono	AMAC	6 000 €
8 ^e Mermoz	Estime de soi	At. Éducatifs palette des mots Pasteur	CS Mermoz	9 000 €
8 ^e Mermoz	Réussite scolaire	Mise en mot-mise en jeu Pasteur	Paroles Toutes	7 000 €
8 ^e Mermoz	Persévérance scolaire	Module de prévention DRI Collège Mermoz	CS Laënnec	7 800 €

8° Mermoz	Réussite scolaire	At. Scientifique Pasteur	Ebulliscience	2 500 €
8e Mermoz	Réussite scolaire	"Vivent les sciences" Mermoz	Ebulliscience	3 500 €
9° Duchère	Estime de soi	Art thérapie et pause peinture écoles REP +	ME Duchère	6 900 €
9° Duchère	Persévérance scolaire	Modaccés Collège Schoelcher	CS Plateau	10 000 €
9° Duchère	Relation parents-école	Communiquer pour mieux grandir Anémones	CS Plateau	3 050 €
9° Duchère	Relation parents-école	Communiquer pour mieux grandir Bleuets	CS Plateau	3 050 €
9° Duchère	Relation parents-école	Communiquer pour mieux grandir Dalhias	CS Plateau	3 050 €
9° Duchère	Relation parents-école	Communiquer pour mieux grandir Géranium	CS Sauvegarde	3 050 €
9° Duchère	Relation parents-école	Communiquer pour mieux grandir Fougères	ME Duchère	3 050 €
TOTAL				136 725 €

Les vacances programmées dans le cadre du Projet de Réussite Éducative à hauteur 32 956 € seront remboursées par la Caisse des Ecoles sur la base de justificatifs attestant le service fait.

L'ensemble de ces actions seront présentées au Conseil Consultatif de la Réussite Éducative en septembre 2015 et proposées ensuite au vote du Comité de la Caisse des Écoles de la Ville de Lyon.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1- Les subventions accordées sur l'ensemble des actions Temps Scolaire et Lieux Accueil Parents d'un montant de 172 100 € seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 168 500 € sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 213 ;

- 3 600 € (Conservatoire de Lyon) sur la ligne de crédit n° 52 506 Programme PROJEDU - opération TEMPSCOL - nature 65737, fonction 213 après transfert de la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 213.

2- Les subventions accordées pour les séjours classes transplantées seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours :

- **Péniches** : ligne de crédit 44441 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 255, pour un montant de 15 000 € ;

- **Projets séjours libres** : ligne de crédit 44440 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 255, pour un montant de 98 700 €.

3- Les subventions relatives au CEL associatif d'un montant total de 225 670 € (*VDL 199 470 € + DDCS 26 200 €*) seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 219 710 € (*VILLE 196 510 € + DDCS 23 200 €*), sur la ligne de crédit 44436, programme PROJEDU, opération TEMPERI, nature 6574, fonction 213 ;

- 5 960 € (*VILLE 2 960 € + DDCS 3 000 €*) pour les Collèges sur la ligne de crédit n° 52 507, programme PROJEDU-Opération TEMPERI, nature 65737, fonction 213 après transfert de la ligne de crédit 44436, programme PROJEDU, opération TEMPERI, nature 6574, fonction 213.

4- La recette correspondante liée au remboursement de la DDCS d'un montant de 26 200 € sera imputée au programme PROJEDU - opération TEMPERI - ligne de crédit 44437 - nature 74718 - fonction 213.

Enfin, à titre d'information, **les vacances année scolaire 2015-2016 à verser sur le temps scolaire seront d'un montant de 60 311 €** (dont 25 025 € au titre du PRE) et seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2015 en cours, chapitre 012 - programme PROJEDU - opération VACATPEL et sur l'exercice 2016 sous réserve du vote du budget au chapitre 012.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA